



## Alerte en fiscalité canadienne

### Faits saillants du budget des Territoires du Nord-Ouest 2018-2019

Le 12 février 2018

Le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, Robert C. McLeod, a déposé le budget 2018-2019 du territoire, un budget équilibré pour la huitième année consécutive.

Voici un résumé des faits saillants économiques et fiscaux de ce budget.

#### **Perspectives économiques et fiscales**

- Le gouvernement prévoit un excédent de fonctionnement en 2018-2019 de 23 millions de dollars, le plus faible en sept ans. En 2017-2018, le budget révisé prévoit un excédent de fonctionnement de 75 millions de dollars.
- En 2017, le PIB réel a connu une solide hausse de 8,2 % par rapport à 2016, principalement attribuable à l'augmentation de la production de diamants, mais on s'attend à ce qu'il demeure stable à moyen terme, avec une diminution prévue de 0,1 % en 2018.

- Le taux de chômage est passé de 7,4 % en 2016 à 6,5 % en 2017. Le taux d'emploi était de 66,1 % en 2017, en baisse par rapport au taux de 69,2 % en 2016.
- On prévoit que la croissance des recettes totales sera négative cette année, soit une diminution projetée de 2,9 % des revenus par rapport aux estimations révisées de 2017-2018. On s'attend à des augmentations modestes des revenus à moyen terme.
- Le gouvernement demeure dépendant du fédéral pour l'essentiel de ses revenus (environ 80 %).

## Impôt des particuliers et des sociétés et autres taxes

- Le budget 2018-2019 ne prévoit ni nouvelle taxe, ni nouveaux impôts, ni aucun changement de taux outre l'indexation du taux par mille d'impôt foncier sur l'inflation à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, et l'augmentation des droits et des permis liés aux parcs territoriaux. Ces augmentations découlent de la politique du gouvernement qui consiste à indexer les taux de la taxe sur le tabac et de l'impôt foncier, la majoration sur les spiritueux et les droits.
- Plus tard dans le courant de l'année, le gouvernement annoncera son projet de tarification du carbone, qui sera assorti de mesures adéquates pour en atténuer les effets sur le coût de la vie. Le gouvernement est signataire du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, dont la tarification du carbone est l'un des outils de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- En 2018-2019, le gouvernement préparera des propositions détaillées en vue d'instaurer des droits de cession immobilière, comme l'ont fait d'autres provinces et territoires. Ces droits, qui généreront des recettes supplémentaires de 3,1 millions de dollars par année, reposeront sur un barème progressif en appliquant un plus faible pourcentage aux propriétés de valeur moindre.
- Dans le budget de l'an dernier, le gouvernement avait annoncé son intention d'introduire une taxe sur les boissons sucrées afin d'en décourager la consommation pour lutter contre certains problèmes de santé, comme l'obésité et le diabète. Le gouvernement continuera de concevoir l'approche proposée avec les parties intéressées et sollicitera l'avis des résidents.
- En novembre dernier, le gouvernement a publié le plan par lequel il compte s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre de l'initiative fédérale de légalisation du cannabis en juillet 2018; il devrait présenter bientôt un projet de loi à ce sujet. Le gouvernement a l'intention de signer avec le Canada une entente de deux ans qui lui permettra de recevoir 75 % des recettes tirées de la taxe d'accise fédérale sur le cannabis perçue dans le territoire, jusqu'à concurrence du plafond fédéral de 100 millions de dollars, et la totalité des recettes dépassant ce plafond. Toutefois, le budget 2018-2019 ne contient pas

de prévisions des recettes générées par la taxation du cannabis puisque la loi fédérale sur la légalisation du cannabis n'a pas encore été adoptée. Le gouvernement estime que les revenus issus du cannabis seront modestes.

- Le budget prévoit une somme de 665 000 \$ pour consolider le Programme de dégrèvement de la taxe foncière pour les personnes âgées et les personnes handicapées, de même que le Programme territorial de subvention à la consommation d'électricité dans les collectivités à l'extérieur de Yellowknife.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du gouvernement](#).

## **Votre équipe de spécialistes :**

### **Albert Baker**

Leader national de la politique fiscale  
Tél. : 416-643-8753

### **Fatima Laher**

Leader nationale, Clients et secteurs  
Tél. : 416-601-6570

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
La Tour Deloitte  
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500  
Montréal, Québec H3B 0M7  
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.